



## CAHIER DES CHARGES

# ÉVALUATION EXTERNE FINANCIÈRE DU PROJET SALEEM À L'ANNÉE 4

*Lot d'Activité WP6.3 « Audit financier externe obligatoire à l'année 4 ».*

*Action clé 2 - Capacity Building - Référence : 585700-EPP-1-2017-1-BE-EPPKA2-CBHE-SP*

**Maître d'ouvrage : Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**

Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne



# Sommaire

## **Avant-propos**

### **Clauses du cahier des charges :**

**Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CdC)**

**Article 2 : Mode de passation**

**Article 3 : Critère de sélection des propositions**

**Article 4 : Réception et sélection des propositions**

**Article 5 : Livrables attendus**

**Article 6 : Mode de sélection et négociation du contrat**

**Article 7 : Obligations du prestataire**

**Article 8 : Conditions de règlement**

**Article 9 : Conflit d'intérêt**

**Article 10 : Confidentialité**

## AVANT-PROPOS

### Projet SALEEM

<https://www.projet-saleem.org/>

Le projet « **Structuration et accompagnement de l'entrepreneuriat étudiant au Maghreb – SALEEM** » est mis en œuvre d'octobre 2017 à octobre 2021 par un consortium de 14 partenaires du Maroc, de Tunisie, de Belgique, de France et de Roumanie.

Co-financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne pour un budget de 759 232,46 euros sur une durée de 4 ans (une année de prolongation a été accordée par l'Union européenne en raison de la pandémie de la Covid-19), ce projet a pour but de favoriser l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie via :

- La création d'un dispositif national d'étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein des systèmes d'enseignement supérieur des deux pays, permettant d'intégrer un projet de création d'entreprise au parcours universitaire.
- La création de 4 pôles d'accompagnement des étudiant-e-s entrepreneur-e-s au sein d'établissements de l'enseignement supérieur, en s'inspirant des meilleures pratiques développées en Belgique, en Roumanie et en France, notamment Pépite France (le réseau des 33 Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat).

Le projet SALEEM vise deux objectifs spécifiques :

- 1) Accompagner les ministères de l'enseignement supérieur de la Tunisie et du Maroc dans la mise en place d'un dispositif national sur l'entrepreneuriat étudiant.
- 2) Renforcer la capacité des établissements d'enseignement supérieur dans l'accompagnement des étudiants-entrepreneurs de quatre villes pilotes (Rabat, Casablanca, Tunis-Carthage et Sfax) en partenariat avec les agences d'emploi et les acteurs socioéconomiques.

Le projet est coordonné par l'Agence Universitaire de la Francophonie et les différents lots d'activités sont sous la responsabilité de l'un ou l'autre des partenaires du projet :

#### Europe

[FNEGE / PEPITE France](#) (France)

[Université Jean Moulin – Lyon 3](#) (France)

[Université Technique de Cluj-Napoca](#) (Roumanie)

[Université de Mons](#) (Belgique)

#### Maroc

[Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique - MENFPESRS](#)

[Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences - ANAPEC](#)

[HEM](#)

[Université Mohammed V de Rabat](#)

[Université Hassan II de Casablanca](#)

#### Tunisie

[Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique - MESRS](#)

[Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant - ANETI](#)

[Université de Carthage](#)

[Université de Sfax](#)

Le projet compte également de nombreux partenaires associés. La liste détaillée des partenaires du projet est disponible ici : <https://www.projet-saleem.org/partenaires/>

Le lot **WP6 – Assurance qualité du projet** consiste à contrôler l’atteinte des résultats prévus et à respecter l’échéancier du projet SALEEM. Un processus de contrôle de la qualité interne est mis en place pendant toute la durée du projet afin de mesurer et rendre compte de la qualité réelle des livrables et impacts du projet.

Cela recouvre un volet interne et une vérification externe :

- 1- Processus qualité interne en continu
- 2- Évaluation externe de la qualité du projet à l’année 2 (réalisé)
- 3- Audit financier externe obligatoire à l’année 3 (objet du présent appel à concurrence)**

<b>Date de début (jj-mm-aaaa)</b>	15-10-2017	<b>Date de fin (jj-mm-aaaa)</b>	14-10-2021 (prolongation d’1 an accordée par l’UE)
<b>Organisations en charge du lot</b>	Lead Maroc : Université Mohammed V - Rabat Lead Tunisie : Université de Sfax		
<b>Organisations participantes</b>	Tous les membres du consortium		

#### À propos de l’AUF

Fondée en 1961, l’AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans près de 120 pays, est l’opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l’enseignement supérieur et la recherche.

L’AUF avec une présence sur les cinq continents, grâce à son réseau d’implantations, au plus près de l’écosystème éducatif et universitaire, en fait l’un des opérateurs de terrain les plus impactant. L’AUF met notamment en œuvre les engagements pris, dans son domaine, par le Sommet des chefs d’États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L’AUF a pour mission d’accompagner les établissements d’enseignement supérieur et de recherche et agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L’AUF développe un ensemble de projets innovants en faveur d’une francophonie scientifique numérique d’envergure internationale, d’une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et du développement de la culture de l’entrepreneuriat.

Installée à Rabat depuis 2012, la direction régionale de l’AUF au Maghreb anime un réseau de 118 membres dans quatre pays : l’Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Elle pérennise l’action de l’AUF, présente depuis les années 90. Elle compte trois implantations dans trois pays : les Campus Numériques Francophones (CNF) à Alger (Algérie), Rabat (Maroc) et à Tunis (Tunisie).

[www.auf.org](http://www.auf.org)

## CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES

### Article 1 : Objet du Cahier des Charges (CdC)

La présente consultation porte sur **le recrutement d'un cabinet spécialisé en audit financier externe de projets européens** financés dans le cadre du programme Erasmus+ Action clé 2 - Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, et ce conformément aux clauses stipulées dans le projet SALEEM qui exige le recours à un évaluateur externe.

Le consortium des partenaires du projet SALEEM souhaite retenir les services d'un cabinet de consultants spécialisé afin de : i) s'assurer d'avoir un regard externe sur la qualité de la gestion financière du projet et ii) de fournir un Rapport d'observations factuelles concernant le rapport financier final – Type II en relation avec la convention de subvention signée avec l'EACEA.

Cette mission consistera en :

- L'exécution de procédures spécifiques de contrôle des dépenses détaillées à l'Annexe 2 du présent document et l'examen des informations factuelles contenues dans le Rapport financier final de l'AUF en les comparant avec les modalités prévues dans la convention de subvention entre l'AUF et l'EACEA.
- La remise à l'AUF d'un Rapport d'observations factuelles concernant les procédures spécifiques ainsi exécutées.

### Article 2 : Mode de passation

Il est lancé par voie de consultation un appel à la concurrence pour le choix d'un cabinet d'audit financier externe des projets Européens. Le dossier de la consultation est disponible sur le site du projet SALEEM : [www.projet-saleem.org](http://www.projet-saleem.org).

Les propositions doivent être transmises par courrier électronique (uniquement) à l'adresse [info@projet-saleem.org](mailto:info@projet-saleem.org) à l'attention de Madame Dragana DRINCOURT, Responsable principale de projets, Direction des Projets, Agence Universitaire de la Francophonie, d'ici le **lundi 14 juin 2021 à 17 heures (heure de France)**.

Les propositions doivent contenir :

- Une présentation du cabinet de consultants
- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de l'audit financier externe
- L'approche méthodologique proposée
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

### Article 3 : Critères de sélection

- Avoir **5 ans** d'expérience avérée en évaluation financière de projets de coopération internationale
- Fournir des références en matière d'audit financier externe sur des projets Erasmus+, Action clé 2 Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (ou équivalent)

#### Article 4 : Obligations du prestataire

- Être en mesure de planifier son travail dans les délais requis de manière à permettre la réalisation d'un contrôle efficace des dépenses par l'exécution des procédures spécifiées à l'Annexe 2 et l'application des lignes directrices y afférentes (« Liste des procédures spécifiques à exécuter »).
- Utiliser les éléments de preuve obtenus dans le cadre de ces procédures comme base pour l'établissement du Rapport d'observations factuelles assorti des justificatifs afin d'étayer ce rapport et de garantir que les travaux ont été réalisés dans le respect de la Norme Internationale relative aux services connexes « ISRS 4400 » Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière, publiée par l'IFAC, et des orientations spécifiques de l'UE.
- Mener à bien l'audit financier externe entre le lundi 4 octobre et le vendredi 12 novembre 2021 et présenter le Rapport intermédiaire d'observations factuelles avant le 15 novembre 2021.
- Remettre à l'AUF le Rapport final d'observations factuelles au plus tard le 30 novembre 2021.

#### Article 5 : Mode de sélection

La sélection du cabinet est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives de l'Agence Exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture de la Commission européenne (EACEA).

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de sélection	Notation
<b>Expérience</b> avérée en audit financier externe de projets de coopération internationale <b>Nombre de références en matière de contrôle financier sur des projets Erasmus+</b> (Attestations de références du cabinet)	50
<b>Qualifications des experts</b> (Diplômes, attestations de formation)	20
<b>Nombre d'années d'expérience</b> (Attestations des expériences professionnelles)	30
Total	<b>100</b>

Un procès-verbal de classement des cabinets est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Toute candidature ayant un score nul dans l'une des deux rubriques est éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant son attribution définitive, le contrat sera négocié avec le cabinet sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement
- L'approche méthodologique
- Le contenu des livrables
- L'offre financière

La méthode d'attribution sera celle du « meilleur rapport qualité/prix ».

## Article 6 : Livrables attendus

1. Dépôt d'un **rapport d'observations factuelles intermédiaire**, pour avis de la commission de sélection, présentant :
  - La méthodologie utilisée et les éléments de preuve obtenus ou à obtenir dans le cadre des procédures décrites à l'Annexe 2 permettant de constituer la base du Rapport d'observations factuelles à remettre à l'AUF.
  - Les conclusions et recommandations de l'auditeur sur le plan de la gestion financière et l'utilisation de la subvention de l'EACEA.
  
2. Dépôt d'un **rapport d'observations factuelles final** présentant :
  - L'objectif, les procédures convenues et les observations factuelles de manière suffisamment détaillée pour permettre à l'AUF et à l'EACEA de comprendre la nature et la portée des procédures exécutées par l'auditeur.

Ce rapport doit être établi selon le format imposé par l'EACEA suivant le modèle qui sera fourni par l'AUF. Il sera joint au Rapport final qui sera remis par l'AUF à l'EACEA.

## Article 7 : Planning d'exécution et délai de livraison

- Date de lancement de la consultation : **mercredi 19 mai 2021**
- Date limite de réception des propositions : **lundi 14 juin 2021 à 17 heures (heure de France)**
- Réponse de la commission de sélection : **à partir du lundi 21 juin 2021**
- Préparation de l'audit financier externe avec le cabinet sélectionné : **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2021**
- Réalisation de l'audit financier externe : **entre le lundi 4 octobre et le vendredi 12 novembre 2021**
- Dépôt d'un rapport intermédiaire pour avis de la Commission de sélection : **lundi 15 novembre 2021**
- Dépôt du Rapport d'observations factuelles final : **mardi 30 novembre 2021, délai de rigueur**

## Article 8 : Conditions de règlement

Un contrat de prestation de service sera rédigé par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui effectuera les paiements au prestataire retenu, sur présentation de factures détaillées.

T1 : **30%** à la signature du contrat

T2 : **70%** à la réception du Rapport d'observations factuelles final validé

**NB : Veuillez noter qu'aucun budget supplémentaire ne sera alloué pour des déplacements pendant la période d'audit financier externe du projet.**

### **Article 9 : Conflits d'intérêt**

Les cabinets en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le coordinateur du projet ou avec les partenaires, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment du dépôt de la proposition de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

### **Article 10 : Confidentialité**

Le cabinet retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.